



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4900**

commune (s) : Lyon 3^e

objet : Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition d'un appartement formant le lot numéro 1064 de la copropriété le Vivarais, situé au 33, boulevard Vivier Merle, dans le périmètre de la place de Milan et appartenant à monsieur Gilles Lourdeaux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4900**

commune (s) : Lyon 3^e

objet : **Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition d'un appartement formant le lot numéro 1064 de la copropriété le Vivaraïs, situé au 33, boulevard Vivier Merle, dans le périmètre de la place de Milan et appartenant à monsieur Gilles Lourdeaux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier de la Part-Dieu, 2^e quartier d'affaires français, pôle commercial et culturel au centre de la métropole lyonnaise, fait l'objet, depuis 2010, d'un projet urbain ambitieux de redynamisation et de développement urbanistique et économique. Ce projet porte à la fois sur la requalification et l'aménagement d'espaces publics ainsi que sur la réhabilitation et la production d'une nouvelle offre immobilière, principalement tertiaire, pour répondre au développement métropolitain de l'agglomération. Il permettra, notamment, d'offrir plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal.

Dans le cadre de ce projet Lyon Part-Dieu, le Conseil de communauté a exposé, par délibérations n° 2011-2461 et 2012-3219 des Conseils des 12 septembre 2011 et 10 septembre 2012, les interventions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet et validé les acquisitions à réaliser. Dans ce cadre, un droit de préemption urbain renforcé a également été instauré sur le périmètre du projet, par délibération n° 2012-2873 du Conseil de communauté du 19 mars 2012.

La place de Milan, en bordure immédiate de la gare et du pôle multimodal, est identifiée comme un site à forts enjeux urbains pour le développement du secteur. La Communauté urbaine de Lyon y a déjà acquis plusieurs biens, par voie de préemption ou à l'amiable. Cette place est composée d'un ensemble de copropriétés dont fait partie celle dénommée "Le Vivaraïs".

Il est proposé, dans la présente décision, que la Communauté urbaine acquière un appartement de type T1, d'une surface de 32 mètres carrés, situé au 4^e étage, formant le lot numéro 1064 situé au 33, boulevard Vivier Merle, dans la copropriété "Le Vivaraïs" à Lyon 3^e, cadastré sous le numéro 243 de la section EM et appartenant à monsieur Gilles Lourdeaux.

Aux termes du compromis, monsieur Gilles Lourdeaux cédera le bien en cause à la Communauté urbaine, occupé, au prix de 95 000 € plus 5 000 € de frais d'agence soit un total de 100 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 10 septembre 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 100 000 €, d'un appartement formant le lot numéro 1064 de la copropriété "le Vivaraïs", situé au 33, boulevard Vivier Merle, dans le périmètre de la place de Milan et appartenant à monsieur Gilles Lourdeaux dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3^e.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2743, le 13 janvier 2014 pour la somme de 4 030 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 100 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.